

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28/03/2024 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Acide sulfurique 95-97% p.a.

 N° Index
 : 016-020-00-8

 N° CE
 : 231-639-5

 N° CAS
 : 7664-93-9

 Numéro d'enregistrement REACH
 : 01-2119458838-20

Code du produit : CL00.2610

Type de produit : Solution

Formule brute : H2SO4

Synonymes : acide du soufre, solutions, 94%≤conc≤98% / acide sulfurique, solutions, 94%≤conc≤98% /

esprit de soufre, solutions, 94%≤conc≤98% / esprit de vitriol, solutions, 94%≤conc≤98% / huile de vitriol, solutions, 94%≤conc≤98% / sulfate d'hydrogène, solutions, 94%≤conc≤98% / tétraoxysulfate d'hydrogène, solutions, 94%≤conc≤98% / vitriol, solutions, 94%≤conc≤98%

n° BIG : 45165

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Substance chimique de laboratoire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Chem-Lab nv

Industriezone 'De arend 2'

Zedelgem – Belgium

Belgium

T +32 50 288320

info@chem-lab.be - https://www.chem-lab.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|----------|--|-------------------------------|------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles | +32 70 245 245 | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)

: Danger

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P309+P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec des troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Garder la victime calme, éviter tout effort physique. En fonction de l'état de la victime: médecin/hôpital.

Premiers soins après inhalation

 Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter un médecin/le service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Enlever les vêtements pendant le rinçage. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical.

28/03/2024 (Date d'émission) FR (français) 2/10

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.html). Porter l'emballage/la vomissure au médecin/hopital. Ne pas administrer d'antidote chimique. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Médecin: lavage d'estomac.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Corrosion des voies aériennes supérieures. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Spasme/oedème du larynx possible. Risque de pneumonie. Risque d'oedème pulmonaire. Difficultés respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire

: Brûlures par acide/corrosion de la peau.

: Corrosion du tissu oculaire. Lésions oculaires permanentes.

Symptômes/effets après ingestion

: Nausées. Douleurs abdominales. Sang dans les selles. Vomissements sanglants. Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Choc.

Symptômes chroniques

: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Teint rouge. Peau sèche. Démangeaison. Eruption/dermatite. Atteinte/coloration des dents. Inflammation/atteinte du tissu oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide au CO2. Mousse classe B (résistant à l'alcool); après avis d'un spécialiste.

Agents d'extinction non appropriés

: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque. Extincteur rapide à mousse classe B. Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

Danger d'explosion

d'incendie

DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

Produits de décomposition dangereux en cas

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: boucher les parties souterraines. Incendie/échauffement: faire fermer les portes et fenêtres dans le voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Éviter le contact du produit avec les eaux d'extinction. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

Protection en cas d'incendie

: Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Fuite importante/en milieu confiné: combinaison antigaz (EN 943).

28/03/2024 (Date d'émission) FR (français) 3/10

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

Procédures d'urgence

: Délimiter la zone de danger. Pas de flammes nues. Tenir les récipients fermés. Empêcher l'eau de pénétrer dans les réservoirs ou les fûts. Nettover les vêtements contaminés. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation. Contact avec humidité/eau: rester du côté d'où vient le vent. Au contact avec l'humidité/eau: envisager l'évacuation

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiquer le liquide répandu. Réaction dangereuse: mesurer le mélange gazair explosif. Réaction: diluer le gaz/la vapeur inflammable avec un rideau d'eau. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives. Échauffement: diluer le gaz/la vapeur toxique avec de l'eau pulvérisée.

Procédés de nettoyage

: Neutraliser le produit répandu avec chaux, bicarbonate de sodium, soude (carbonate de sodium) ou soude synthétique. Pelleter le produit neutralisé dans fûts se refermant. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Empêcher toute contamination du produit. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Ne jamais diluer en versant de l'eau à l'acide. Toujours ajouter l'acide à l'eau. Tenir l'emballage bien fermé.

Mesures d'hygiène

: Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Informations sur le stockage en commun

TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: matières combustibles. agents de réduction. bases (fortes). métaux. matières cellulosiques. matières organiques. agents d'oxydation. alcools.

amines. eau/humidité.

Lieu de stockage

Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Conserver sous clé. Protéger contre le gel. Conserver à température ambiante. Prévoir une cuvette de retenue. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Sous un abri/en plein air. En surface. Stockage admis uniquement en quantité limitée. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

EXIGENCES SPÉCIALES: refermable. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage

MATERIAU APPROPRIE: polyéthylène. polypropylène. verre. grès/porcelaine. MATERIAU A EVITER: aluminium. fer. cuivre. zinc. nickel. bronze. acier monel. plomb.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

28/03/2024 (Date d'émission) FR (français) 4/10

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Écran facial (EN 166)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements résistant à la corrosion (EN 14605)

Protection des mains:

Gants

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Exellente résistance: Caoutchouc butyle. Chlorure de polyvinyl (PVC). Viton. Faible résistance: Caoutchouc naturel. Caoutchouc nitrile. Polyalcool vinylique (PVA)

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type E si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

Apparence : Liquide.

Masse moléculaire : 98,08 g/mol

Couleur : Incolore.

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : < ′

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : -15 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 330

Point d'éclair : Sans objet
Température d'auto-inflammation : Sans objet
Température de décomposition : > 340 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : 0,001 hPa (20 °C)

Densité relative de vapeur à 20°C : 3,4
Densité relative : 1,8

Densité relative de saturation mélange vapeur/air

Masse volumique : 1841 kg/m³

Solubilité : Réagit avec l'eau. Soluble dans l'éthanol.

: 1

Eau: complète

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 11,407 mm²/s Viscosité, dynamique : 21 mPa·s (25 °C)

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
Taille d'une particule : Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

Teneur en COV : Sans objet (inorganique)

Autres propriétés : Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Hygroscopique. Peu volatil. Réaction

acide.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec de nombreux composés: risque d'incendie/explosion (accru). Réaction exothermique avec les matières organiques: risque d'inflammation spontanée. Réagit violemment avec les matières combustibles: risque d'incendie/explosion (accru). Réagit violemment avec (certaines) bases: dégagement de chaleur et risque d'incendie/explosion accru. Réagit avec les réducteurs (forts): risque d'incendie/explosion (accru). Réaction exothermique violente avec l'eau (humidité): libération de gaz/vapeurs corrosifs.

10.2. Stabilité chimique

Instable sous l'action de l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Solution aqueuse réagit avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

pH: < 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pourrait provoquer des lésions oculaires graves

pH: < 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(OTOT)

(STOT) (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Acide sulfurique 95-97% p.a. (7664-93-9)

Viscosité, cinématique 11,407 mm²/s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Seuil d'odeur supérieur à l'une des valeurs limites d'exposition,Provoque des brûlures de la peau,Provoque de graves lésions des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE)

n° 1272/2008.

Ecologie - air : Aucun des composants connus ne figure sur la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC). Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés

à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014). Non classé comme dangereux pour la

couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009). : Pollue les eaux souterraines. Changement de pH.

Ecologie - eau

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

nilled addatique, a long terme

Non rapidement dégradable

: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

| | Acide sulfurique 95-97% p.a. (7664-93-9) | |
|------------------------------|--|--|
| Persistance et dégradabilité | | Biodégradabilité dans le sol· sans objet. Biodégradabilité: sans objet |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Acide sulfurique 95-97% p.a. (7664-93-9) | | |
|--|------------------------------|--|
| | Potentiel de bioaccumulation | Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s). |

12.4. Mobilité dans le sol

| Acide sulfurique 95-97% p.a. (7664-93-9) | |
|--|---|
| Ecologie - sol | Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité du/des composant(s). |

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acide sulfurique 95-97% p.a. (7664-93-9)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Epurer avec les meilleures techniques disponibles avant de rejeter à l'égout ou dans l'environnement aquatique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler/réutiliser. Porter en centre de traitement physicochimique/biologique.

Indications complémentaires

: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| 14.1. Numéro ONU | | | | | | |
| UN 1830 | UN 1830 | UN 1830 | UN 1830 | UN 1830 | | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | | | |
| acide sulfurique | sulphuric acid | sulphuric acid | acide sulfurique | acide sulfurique | | |
| Description document de t | ransport | | | | | |
| UN 1830 acide sulfurique, 8, II, (E) | UN 1830 sulphuric acid, 8, | UN 1830 sulphuric acid, 8, | UN 1830 acide sulfurique, 8, II | UN 1830 acide sulfurique, 8, II | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | | | |
| 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | | |
| 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | | |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | | | |
| II | II | II | II | II | | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | | | |
| Dangereux pour l'environnement: Non | Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non | Dangereux pour l'environnement: Non | Dangereux pour l'environnement: Non | Dangereux pour l'environnement: Non | | |

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|--|------|------|-----|-----|
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions

Code de classification (ADR) : C1 Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80

Panneaux oranges :

80 1830

Code de restriction en tunnels (ADR)

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions

 N° FS (Feu)
 : F-A

 N° FS (Déversement)
 : S-B

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C1
Transport admis (ADN) : T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions

Code de classification (RID) : C1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2015/830

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : Sans objet (inorganique)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

| Nom | Dénominatio n NC | N° CAS | Code CN | Catégorie | Limite | Annexe |
|---------------------------|---------------------|-----------|------------|-------------|--------|----------|
| Sulfuric acid 95-97% a.r. | | 7664-93-9 | 2807 00 00 | Catégorie 3 | | Annexe I |

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: | | |
|--|---|--|
| Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 | | |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. | |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. | |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. | |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A | |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 | |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

28/03/2024 (Date d'émission) FR (français) 10/10